



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Affaire n° 21-20241128

Augmentation du temps de travail sur emplois permanents

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 novembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 22 novembre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 10
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit novembre à seize heures cinquante minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Jean Richard Lebon par Liliane Abmon, Jack Gence par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Augustine Romano, Martine Corré par Sylvie Leichnig, Véronique Fontaine par Régine Blard, Evelyne Robert par Doris Técher, Allan Amony par Serge Técher, Josian Soubaya Soundrom par Mimose Dijoux-Rivière, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Marcelin Thélis, Dominique Gonthier

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 21-20241128 Augmentation du temps de travail sur emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.542-3,

Vu la consultation du Comité Social Territorial le 29 octobre 2024,

Vu le rapport n° 21-20241128 présenté au Conseil municipal du 28 novembre 2024,

Considérant qu'après recensement des besoins de la collectivité, il s'avère que deux emplois permanents de la collectivité nécessitent une augmentation du temps de travail à hauteur d'un temps plein,

Considérant que pour permettre cette augmentation, il conviendra de supprimer les anciens postes et de créer de nouveaux emplois correspondants aux besoins recensés en termes de temps de travail,

Considérant que les emplois concernés figurent en annexe 1 de la présente affaire,

Considérant les dispositions de l'article L.542-3 du Code général de la fonction publique qui prévoient que « *La modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsqu'elle n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi concerné et qu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales* »,

Considérant que les membres du Comité Social Territorial ont été consultés lors de la séance du 29 octobre 2024, conformément à la réglementation en vigueur. Le CST a rendu un avis favorable à l'unanimité,

Considérant que les avis rendus se décomposent comme suit :

- Force Ouvrière : avis favorable
- CGTR : avis favorable
- SAFPTR : avis favorable
- Collège des élus : avis favorable

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 28 novembre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

- Article 1** D'approuver l'augmentation du temps de travail des deux emplois figurant en annexe 1, selon les modalités décrites,
- Article 2** D'approuver la suppression des anciens emplois et leur remplacement par les emplois créés à temps complet, selon les modalités référencées dans l'annexe 1,
- Article 3** En application des dispositions des articles L332-14 et L332-8 alinéa 2 du Code de la fonction publique, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle,
- Article 4** En vertu de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

ANNEXE 1 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

SITUATION ACTUELLE					SITUATION NOUVELLE				
EMPLOI	SERVICE	CADRE D'EMPLOI/ FILIERE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS A SUPPRIMER	EMPLOI	SERVICE	CADRE D'EMPLOI/ FILIERE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS A CREER
Agent d'entretien des espaces verts <i>Délibération du 27/12/2010</i>	Direction de l'environnement	Adjoint technique Filière Technique	121,34	1	Chef d'équipe propreté entretien des espaces verts	Direction de l'environnement	Adjoint technique Filière Technique	151,67	1
Gestionnaire administratif <i>Délibération n°48-20171214 du 14/12/2017</i>	Pôle élus	Adjoint administratif Filière administrative	121,34	1	Gestionnaire administratif	Pôle élus	Adjoint administratif Filière administrative	151,67	1
TOTAL DU NOMBRE D'EMPLOIS A SUPPRIMER				2	TOTAL DU NOMBRE D'EMPLOIS A CREER				2